



**Parti Socialiste
Aigle**

Postulat

Pour un affichage politique responsable et efficient.

En termes d'affichage politique, de nombreux problèmes ont été à nouveau constatés lors du premier tour des élections communales 2021. Effectué dans le désordre, cet affichage ne respecte pas un certain nombre de normes cantonales de sécurité routière, sans parler des impacts visuels et écologiques. En outre, des problèmes de vandalisme ont été constatés.

Pour un dialogue démocratique apaisé, il est nécessaire d'éviter à l'avenir la « course à la meilleure place » et le gaspillage des affiches à portée politique. De même, il est du devoir de la collectivité de donner un cadre offrant à toutes les formations politiques la possibilité de se faire connaître, de manière égalitaire. Bex pourrait en ce sens servir d'exemple.

Il nous semble donc utile de travailler sérieusement sur cet objet, comme le postulat de M. le conseiller Communal Cyril Zoller du 17 septembre 2015 l'avait déjà demandé.

Pour rappel, ce postulat identifiait, notamment, les avantages suivants :

« - Eviter l'affichage sauvage (et l'agressivité visuelle)

- Contribuer à une visibilité contrôlée lors des campagnes politiques et au respect de l'environnement visuel*
- Installer une certaine discipline propre à toute cité d'importance*
- Une organisation claire qui donne une image de sérieux et de maîtrise de la zone publique*
- Le message est facilité pour les citoyennes et citoyens, il n'y a ainsi qu'une méthode principale de communication*
- Finalement plus de simplicité*
- Ces emplacements pourraient être mis ensuite à disposition des manifestations aiglones, contre location de ces espaces »*

Dans sa réponse au dit postulat (rapport-préavis 2017-10) la Municipalité refusait les propositions faites par la commission, estimant que les élections cantonales de 2017 s'étaient relativement bien passées, après « un démarrage relativement anarchique » et « quelques dérapages de vandales ». Et la majorité du Conseil communal l'avait suivie. Force est de constater, suite à l'affichage tel qu'il s'est pratiqué pour ce premier tour des élections, que le problème n'est pas résolu !

Aujourd'hui, le « Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière » édité par le Canton de Vaud n'est pas respecté. Ces règles doivent-elles s'appliquer strictement en localité ? Relevons surtout que le point 1 du Guide stipule que les affiches devraient être posées, à l'intérieur des villes, « sur les emplacements et supports désignés par la municipalité » (LPR, art.17)¹. De même, l'article 30(52) de la LEDP² stipule : *Les communes mettent gratuitement à la disposi-*

¹ Loi sur les procédés de réclames

² Loi sur les procédés de réclames

tion des partis politiques, autres associations ou groupements ayant déposé une prise de position des emplacements d'affichage de mêmes formes et surfaces, à partir du 28e jour précédant le dernier jour du scrutin. » Mais rien dans ce sens n'est proposé par la Municipalité.

A titre de comparaison, le règlement communal d'Aigle sur l'affichage culturel semble par contre extrêmement restrictif. Il serait non seulement nécessaire mais profitable de réfléchir conjointement à ces deux enjeux, pour développer une politique d'encadrement de la communication équitable et digne d'une ville en pleine expansion, améliorant ainsi la qualité de l'information aux citoyens.

Aigle grandit, rendant désormais nécessaire de proposer un véritable encadrement à l'affichage politique, basé sur les exigences de la loi sur l'exercice des droits politiques. Cela permettrait enfin une certaine égalité de traitement, même si les formations riches pourront toujours acheter des emplacements supplémentaires à ceux mis à disposition par la Commune. De plus, cela réduira les impacts en termes de développement durable, tant sur le plan économique, que social et écologique.

Un encadrement réfléchi et adapté à notre Commune garantirait à la population aiglonne une information démocratique et claire, leur permettant de faire leur choix en toute connaissance de cause.

**Par ce postulat nous invitons la Municipalité à étudier rapidement la mise en place d'un encadrement responsable, équitable et efficient de l'affichage politique, afin que l'information donnée aux citoyennes et citoyens aiglons soit plus démocratique et plus juste.
Et ce, au plus tard pour les votations de mars 2022.**

Pour le PSA

Marie-Dominique Genoud

